IVRY s/SEINE

CONSERVATOIRE MUNICIPAL MUSIQUE ET DANSE

RÈGLEMENT DES ETUDES

CONSERVATOIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Le Conservatoire municipal d'Ivry-sur-Seine assure un enseignement varié dans de nombreuses disciplines musicales et chorégraphiques.

L'offre pédagogique se décline en plusieurs types de parcours, adaptés aux âges, à la progression, au projet et aux besoins des élèves : parcours découverte, parcours études, parcours pratique collective accompagnée, parcours ouverture, parcours perfectionnement, parcours inclusion, etc. Cette multiplicité des propositions permet la rencontre des diverses pratiques et le développement de nombreux projets artistiques menés avec tous les élèves.

Diplômant, le parcours études est organisé en cycles : une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

Une équipe de professeur.es diplômé.es encadre les cours dispensés et garantit un enseignement en lien avec le cadre pédagogique national du ministère de la Culture.

Chaque élève est, quel que soit le parcours suivi, accompagné.e dans sa démarche artistique et participe à de nombreux projets tout au long de son parcours.

Le présent règlement des études, travaillé en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement (conseil pédagogique, agent.es, representant.es des élèves et parents...) régit le fonctionnement pédagogique du Conservatoire.

SOMMAIRE

P.6 GÉNÉRALITÉS

P. 7 PARCOURS DÉCOUVERTE
PARCOURS DÉCOUVERTE MUSIQUE
PARCOURS DÉCOUVERTE DANSE

P. 9 PARCOURS ÉTUDES
PARCOURS ÉTUDES MUSIQUE
PARCOURS ÉTUDES DANSE
PARCOURS ÉTUDES ADAPTÉ

P. 21 PARCOURS PROGRAMMES
PARCOURS INCLUSION
PARCOURS PERFECTIONNEMENT
PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE ACCOMPAGNÉE
PARCOURS OUVERTURE
PARCOURS PROJET ART LYRIQUE
PARCOURS CHAM

P. 26 ANNEXE

• DISCIPLINES

DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET VOCALES

DÉPARTEMENT VENTS

BOIS :
- **Flûte traversière** (initiation au piccolo, flûte en sol, flûte basse)
- **Hautbois** (initiation au cor anglais)
- **Clarinette** (initiation à la clarinette basse)
- **Basson**
- **Saxophone** (classique et jazz)

CUIVRES :
- **Trompette,** cornet, Saxhorn, cornet à bouquin
- **Trombone** (initiation au trombone basse)
- **Cor**

DÉPARTEMENT CORDES

- **Violon**
- **Alto**
- **Violoncelle**
- **Contrebasse**

DÉPARTEMENT INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

- **Piano**
- **Harpes** (à pédales, celtique, baroque, Popharpe)
- **Accordéon**

DÉPARTEMENT GUITARES

- **Guitare classique**
- **Guitare moderne**
- **Guitare basse**

DÉPARTEMENT JAZZ

- **Batterie**
- **Piano jazz**
- **Guitare jazz**

DÉPARTEMENT VOIX

- **Classe de chant lyrique**

DISCIPLINES THÉORIQUES

FORMATION MUSICALE

Organisée en 3 cycles

1er cycle : 4 ans
- 2 premières années par famille d'instruments

2e cycle : 4 ans
- 3e année associée à un atelier MAO
- 4e année associée à un atelier d'improvisation

3e cycle : entre 1 et 3 ans
- associée à un atelier jazz

FORMATIONS MUSICALES (FM) SPECIFIQUES

- FM batterie (à partir de la 1ère année du 2e cycle)
- FM jazz (à partir de la 4e année du 2e cycle)
- FM chant

MAO

Musique Assistée par Ordinateur
Ouvert pour tous les élèves désireux d'explorer de nouvelles pistes musicales par le biais de l'ordinateur et des nouvelles technologies

PRATIQUES COLLECTIVES

ORCHESTRES ET ENSEMBLES

Cordes
- Orchestres à cordes 1er cycle : 2 ensembles
- Orchestre à cordes 2nd cycle
- Orchestre à cordes 3e cycle et adultes

Vents
- Ensembles à vents 1er cycle : 2 ensembles
- Harmonie junior
- Ensemble de cuivres
- Harmonie

Guitares
- Ensembles de guitares : 3 ensembles

Harpe
- Ensemble de harpes

Accordéon
- Ensemble d'accordéons : 2 ensembles

Jazz
- Ateliers musique actuelle
- Ateliers initiation jazz
- Atelier rythmique
- Big Bands

Chorales - Chœur
Chorales enfants
Chœur enfants
Chœur adultes
Projet art lyrique

MODULES PIANISTES

- Module piano 4 mains
- Module déchiffrage
- Module invention
- Module harmonie jazz
- Module analyse
- Initiation au clavecin

ATELIERS INTER DÉPARTEMENTS

- **Improvisation**
- **Musique de chambre**
- **Atelier son et mouvement (danse et musique)**
- **Atelier musiques actuelles**

DISCIPLINES CHOREGRAPHIQUES

Organisation en 3 cycles d'études et ateliers pour adultes

- **DANSE CLASSIQUE**
- **DANSE JAZZ**
- **DANSE CONTEMPORAINE**

• SCHÉMA DES ÉTUDES

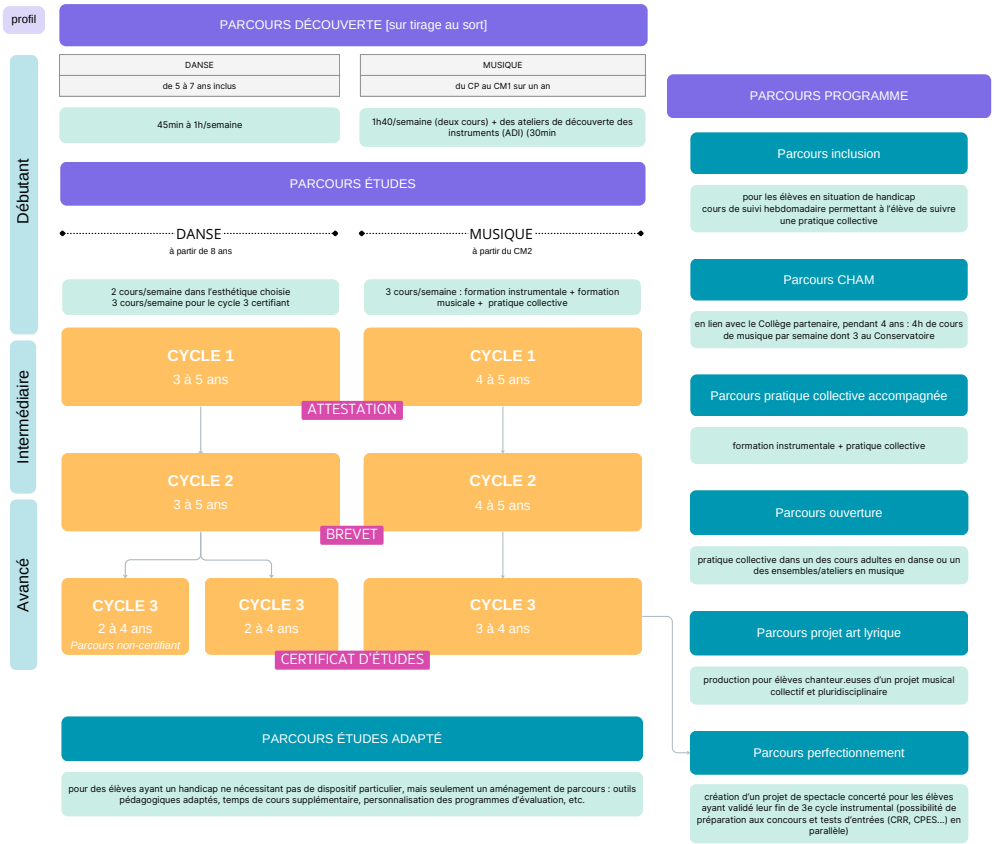

- En parallèle de leurs études, les élèves s'impliquent dans divers projets en lien avec la saison artistique du Conservatoire, en partenariat avec les compagnies en résidence et/ou les structures culturelles, sociales et médico-sociales du territoire : stages, ateliers, interventions, master-classes, conférences et spectacles

• GÉNÉRALITÉS

L'accès au Conservatoire est ouvert aux élèves ayant 5 ans révolus. Plusieurs parcours sont proposés dans deux spécialités : danse et musique.

Le suivi des élèves est organisé selon les dispositions du « Règlement des études » exposé ci-dessous et tient compte des conditions du « Règlement intérieur » de l'établissement.

L'apprentissage débute obligatoirement, pour les enfants, de 5 à 7 ans (en danse) et du CP au CM1 (en musique) par le parcours découverte :

En danse :
- l'éveil pour les enfants de 5 ans
- l'initiation 1 pour les enfants de 6 ans
- l'initiation 2 pour les enfants de 7 ans

ou

En musique : l'initiation musicale d'une durée d'un an avec une répartition des élèves comme suit :
- classe de CP
- classe de CE1
- classes de CE2 et CM1

L'apprentissage se poursuit ensuite dans le parcours études organisé en trois cycles. Le cycle est une période pluriannuelle qui permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs de formation.
Le temps d'acquisition de l'élève étant différent d'un individu à l'autre, la durée du cycle peut varier de 3 à 5 ans.
En danse, l'élève s'inscrit dans une esthétique : danse classique, danse contemporaine ou danse jazz.

En musique, l'élève débute, en première année du parcours études, l'apprentissage d'un instrument choisi à l'issu des ateliers de découverte des instruments (ADI) inclus dans l'année d'initiation.
Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres. Les trois cycles constituent un parcours qui permet d'offrir la formation la plus complète possible dans la durée.

Des parcours programmes, non diplômants, sont aussi proposés dans l'offre pédagogique du Conservatoire :

1. Pour la musique et la danse : parcours ouverture et parcours inclusion (pour les élèves en situation de handicap)

2. Pour la musique :
- Parcours perfectionnement
- Parcours pratique collective accompagnée
- Parcours projet (Art Lyrique)
- Parcours CHAM

Il est possible d'intégrer le Conservatoire ou de continuer sa scolarité après la validation du contrôle mi 2e cycle en musique et après la fin du 2e cycle danse, en :
- parcours pratique collective accompagnée (pour la musique uniquement) ;
- parcours ouverture (pour la danse et musique).
Cela permet notamment à certain·es élèves déjà avancé·es et aux adultes de pratiquer un instrument et/ou de suivre des pratiques collectives musicales ou chorégraphiques.
Ces parcours sont ouverts dans la limite des places disponibles et réservés prioritairement aux enfants.

Quels que soient les disciplines et les parcours suivis, l'élève doit se présenter aux contrôles et évaluations prévus dans son parcours et accepter les décisions qui y sont prises. Elle/Il doit en outre participer aux auditions, concerts et spectacles d'élèves dans lesquels elle·il est programmé·e sous peine de ne pouvoir poursuivre sa scolarité (voir Règlement intérieur).

L'acquisition d'un savoir et le plaisir de pratiquer individuellement et/ou collectivement constituent les objectifs principaux de l'enseignement au Conservatoire. Les élèves doivent y trouver le plein épanouissement de leur sensibilité et de leurs qualités artistiques.

• PARCOURS DÉCOUVERTE

Il n'est pas possible de cumuler un parcours découverte danse et un parcours découverte musique.

PARCOURS DÉCOUVERTE MUSIQUE

Les enfants peuvent s'inscrire dans ce parcours entre le CP et le CM1.

Ce parcours de sensibilisation permet à l'enfant de s'initier à une première pratique artistique. Il apporte à l'enfant la découverte d'un monde sonore et une approche musicale basée sur le rythme, la voix, l'écoute et l'expression corporelle. Le parcours découverte permet, ensuite, par l'exploration de la voix et de l'écoute sensible et fine, d'affiner un geste artistique et d'éveiller le sens de la créativité et de l'invention. L'enfant est amené à prendre conscience de son corps en tant que moyen d'expression et apprend à se déplacer dans l'espace, en travaillant à travers des jeux dansés et chantés ou par des improvisations rythmiques.
L'année d'initiation musicale comprend un suivi d'ateliers de découverte des instruments (ADI) donnant la possibilité à chaque élève de découvrir et d'essayer divers instruments enseignés au Conservatoire. À l'issue de ces ateliers, il est demandé à l'élève d'exprimer le vœu de 3 instruments.

Objectifs
Affiner les perceptions par la reconnaissance de timbres, sensibiliser au monde sonore par la pratique de petits instruments à percussion, travailler l'expression corporelle, prendre conscience de l'espace, développer la relation à l'autre, développer les aptitudes créatrices.

Contenus
Travail sur l'écoute et le rythme, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique, expression corporelle.
Pratique collective du chant.

Organisation
Durée hebdomadaire des cours : 1h40 en deux ateliers (1h musique, 40' chorale)
Plus des ADI (30') avec nécessité de rencontrer 7 instruments a minima.
Durée de l'initiation : 1 an

Évaluation
Contrôle continu de la progression et de l'investissement via une feuille d'évaluation semestrielle.
ADI : nécessité de s'être initié à 7 instruments au minimum. Réinscription au Conservatoire non acceptée si les ADI n'ont pas été validés. Afin que l'enfant puisse intégrer le parcours études sans difficulté tout en gérant sereinement les différentes disciplines, une année supplémentaire d'initiation pourra être proposée à la famille.

Accès au parcours études
En initiation, après validation des ADI et lors des réinscriptions, les élèves et leurs familles sont invité·es à exprimer trois vœux d'instruments en indiquant un ordre de préférence. L'équipe pédagogique détermine ensuite l'instrument attribué en fonction des observations des professeur·es et des places disponibles.

PARCOURS DÉCOUVERTE DANSE

Les enfants peuvent s'inscrire dans ce parcours entre l'âge de 5 et 7 ans :
- Eveil : enfants ayant 5 ans
au 31 décembre de l'année en cours
- Initiation I : enfants ayant 6 ans
au 31 décembre de l'année en cours
- Initiation II : ayant 7 ans
au 31 décembre de l'année en cours

Les cours d'éveil et d'initiation s'appuient sur les principes fondamentaux communs aux trois esthétiques (danses classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. Courir, sauter, tourner, tomber, rouler, planer : l'enfant tout en tonifiant son corps donne libre cours à tout son potentiel expressif. D'abord éveil ludique et sensible, les cours visent à permettre à l'enfant d'enrichir sa gestuelle, d'acquérir les principes fondamentaux du mouvement et de partager sa joie de danser avec les autres. Les cours d'éveil et d'initiation alimentent une phase d'accumulation, de foisonnement, de créativité stimulée et enrichie par l'expérience. Des temps d'improvisation, d'exploration et de structuration s'alternent dans le plaisir du mouvement dansé.

Objectifs & Contenus
Développer la sensibilité artistique et la créativité de l'enfant à travers l'expérimentation des éléments fondateurs de la danse : découverte de son corps, de la relation à l'espace et au temps et de la relation à l'autre.

Eveil danse

Objectifs spécifiques
- Éveil de la perception, de la sensibilité artistique, de la créativité et de l'imaginaire ;
- Approche sensorielle (écoute, toucher, regard, proprioception) ;
- Approche du schéma corporel ;
- Mise en état de danse.

Contenus spécifiques
- Exploration de l'espace, du temps, de la forme, de la relation ;
- Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples en convoquant les connexions corporelles fondamentales ;
- Mises en situations chorégraphiques, musicales, théâtrales (...) et, en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public, etc.).

Initiation danse

Objectifs spécifiques
- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité ;
- Travail sensoriel et spatial ;
- Approche des coordinations spécifiques à la danse ;
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique.

Contenus spécifiques
- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres ;
- Expérimentation et approfondissement du mouvement dansé et des principes de base dans les techniques de danse ;
- Découverte d'éléments de terminologie ;
- Familiarisation avec les différentes techniques de danse enseignées dans l'établissement. Découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts.

Organisation
Eveil : cours de 45 minutes hebdomadaire
Initiation I : cours de 1h hebdomadaire
Initiation II : cours de 1h hebdomadaire

Évaluation
Contrôle continu de la progression et de l'investissement via une feuille d'évaluation semestrielle.

Afin que l'enfant puisse intégrer le parcours études sans difficulté tout en respectant le développement psychomoteur de l'élève, une année supplémentaire d'initiation pourra être proposée à la famille.

Accès au parcours études
En initiation II, les élèves et leurs familles assistent à une présentation publique des trois esthétiques de danse proposées au Conservatoire afin d'accompagner l'orientation pour la suite des études. Lors de la réinscription, les élèves et leurs familles sont invité·es à exprimer trois vœux d'esthétique en indiquant un ordre de préférence. L'équipe pédagogique détermine selon les choix de l'enfant l'esthétique la plus adaptée en fonction des observations des professeur·es d'initiation et des places disponibles.

• PARCOURS ÉTUDES

Il n'est pas possible de cumuler un parcours études danse et un parcours études musique.

Le parcours études est organisé en trois cycles. Le cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation.

L'évaluation a une fonction singulière au cœur d'un parcours études organisé en cycles. Elle sert à situer l'élève dans sa progression personnelle, à ajuster l'accompagnement proposée par l'équipe pédagogique, à entretenir le dialogue avec l'élèves (et pour les mineur·es avec sa famille) et à valider, en définitive, les acquisitions à l'issue des cycles conduisant à une certification. Le temps d'acquisition de l'élève diffère d'un enfant à l'autre et entraîne une variabilité de la durée du cycle entre 3 et 5 ans.

La dénomination abrégée des niveaux se fait de la façon suivante : Cycle/année (ex : 1er cycle 1ère année = 1C1 ; 1er cycle 2e année = 1C2).

A. PARCOURS ÉTUDES MUSIQUE

L'objectif du Conservatoire est de former des musicien·nes amateurs·rices, capables de pouvoir aborder le répertoire le plus large et varié possible avec un maximum d'autonomie. La pratique collective, initiée dès les premières années, doit leur permettre en fin de cycle d'apprécier cette notion de partage et de saisir tout l'intérêt et le plaisir d'une pratique musicale. Le Conservatoire affirme ainsi sa double vocation d'établissement d'enseignement et de diffusion artistique.
La formation est validée par l'obtention de l'Attestation (fin de 1er cycle), du Brevet (fin de 2e cycle) et du Certificat d'Etudes Musicales (fin de 3e cycle). Une orientation pré-professionnelle est possible par la préparation à intégrer d'autres établissements (à Rayonnement Départemental ou Régional) qui délivrent le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), ouvrant ainsi la porte des études supérieures musicales.

→ Le parcours études musique est également proposé aux élèves présentant un handicap (qu'il soit auditif, visuel, moteur, mental, cognitif, psychique ou qu'il s'agisse d'une situation d'autisme ou de troubles de santé invalidants) via une adaptation de parcours (cf : C) Parcours études adapté)

→ Spécificité de la classe de chant : l'intégration dans la classe de chant se fait sur audition. L'âge minimum pour intégrer la classe de chant est de 16 ans et ne peut excéder 60 ans pour débuter.
Les cours de formation musicale chanteurs et de chœur adultes sont obligatoires sur le 1er cycle.
Pour les cycles 2 et 3 la pratique collective est obligatoire (chœur, musique de chambre, improvisation ...)

A.1. Les 3 cycles composant le parcours études musique

DESCRIPTIF Cycle 1

Le premier cycle constitue une période d'apprentissage au cours de laquelle le·la jeune musicien. ne développera ses compétences au niveau rythmique, mélodique et théorique. Il doit permettre à l'élève de découvrir l'univers musical par la pratique collective et individuelle et de trouver les premiers repères en éveillant les sens et la curiosité. L'élève acquiert progressivement des savoirs faire et une maîtrise technique lui permettant de s'épanouir et de commencer à appréhender les bases d'une pratique autonome.

Objectifs

- construire une méthode de travail ;
- constituer les bases de la culture musicale : développer l'implication de l'élève en tant qu'acteur (participation aux projets) et spectateur (venue aux concerts) ;
- développer la sensibilité et la créativité artistique ;
- s'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) ;
- affiner le sens de l'écoute, développer ses perceptions, se construire un vocabulaire musical ;
- discerner et nommer les principaux éléments du langage musical ;
- s'initier à différents univers musicaux ;
- se situer dans un contexte collectif ;
- se présenter en public ;
- se former à l'écoute du concert ;
- découvrir les outils de l'autoévaluation.

Contenus

Travail sur le rythme, la mélodie, l'écoute, les premières notions théoriques, et mise en place de repères liés à l'histoire de la musique
Pratiques vocales et instrumentales collectives
Pratique individualisée de la discipline choisie

Organisation

Durée hebdomadaire des cours : 2h30
- 30 minutes d'enseignement instrumental à caractère individuel,
- 1h de Formation musicale
- 1h de pratique collective
Durée du cycle : entre 3 et 5 ans – dans le cas d'un enfant qui nécessiterait plus de temps pour consolider ses compétences instrumentales la première année d'intégration dans le 1er cycle peut être considérée comme probatoire, sur avis de l'équipe pédagogique et de la direction.

Évaluation

Évaluation continue par des auditions et la participation aux projets
Feuille d'évaluation semestrielle

Pour obtenir l'attestation de fin d'études de cycle 1, il est donc nécessaire de réussir les unités de valeurs suivantes :
- Formation Musicale : validation de la 4e année du cycle ;
- Instrument : examen de fin de 1er cycle ;
- Pratiques collectives : chorale, ensembles ou orchestres ou les 4 modules pour les pianistes (cf 3) La pratique collective).

Le contrôle de mi-1er cycle permet l'accès à la pratique collective instrumentale dans les ensembles, orchestres, et modules pour les pianistes. Il représente une étape importante dans le parcours de l'élève qui ne peut en être dispensé. L'enseignant·e de la discipline instrumentale est responsable du parcours proposé à chaque élève afin de le conduire à la maîtrise des objectifs de fin de chaque cycle.
Les objectifs de fin de cycle sont déterminés par discipline ainsi que par département, sous la responsabilité du·de la directeur·trice du Conservatoire et du·de la responsable pédagogique.

DESCRIPTIF Cycle 2

Le deuxième cycle est une période pendant laquelle les connaissances artistiques et musicales sont développées et confortées. Il permet à l'élève d'approfondir ses acquis techniques et musicaux, en développant son autonomie et en commençant à construire son projet personnel.
Cette deuxième étape s'inscrit sur une période de 3 à 5 ans et contribue à l'appropriation d'un langage musical par l'approche du grand répertoire.

Objectifs

- contribuer au développement artistique et musical personnel par l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome ;
- mettre en relation les outils techniques appris, les connaissances musicales théoriques et développer sa sensibilité dans son interprétation ;
- tenir et consolider sa place dans une pratique collective ;
- être en capacité d'aborder la musique de chambre, un des éléments forts qui apporte à l'élève l'autonomie nécessaire dans sa pratique instrumentale par une écoute affinée et un geste musical qui doit être commun à tous ;
- acquérir des outils d'analyse pour situer les œuvres dans leur contexte culturel et adapter son interprétation en conséquence ;
- utiliser les outils de l'auto-évaluation.

Contenus

Acquisition des connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus
Pratiques vocales et instrumentales collectives
Pratique instrumentale individualisée

Organisation

Durée du cycle : entre 3 et 5 ans
Durée hebdomadaire des cours : entre 2h45 et 4h
- 30 à 45 minutes d'enseignement instrumental à caractère individuel
- 1h à 1h30 de Formation musicale
- 1h à 2h de pratique collective

Évaluation

Évaluation continue par des auditions et la participation aux projets
Feuille d'évaluation semestrielle

Examen

- de mi-2e cycle : la 2e ou 3e année suivant l'avancée de l'élève donnant droit après validation à 45 minutes de cours instrumental.
- Fin de cycle se déroulant dans le cadre des examens organisés par l'UEPA94 (Union des Enseignements des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne). Le programme est imposé par cet organisme, en lien avec la FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique).

Pour obtenir le Brevet de fin d'études de cycle 2, il est donc nécessaire de réussir les unités de valeurs suivantes :
- Formation Musicale : validation de la 4e année du cycle ;
- Instrument : examen de fin de 2e cycle ;
- Pratiques collectives :

○ Orchestre ou ensembles instrumentaux ou modules pour les pianistes ;
○ Musique de chambre.

→ Un allègement de cours peut être accordé à partir du milieu de deuxième cycle uniquement en cas de surcharge scolaire.
Cet allègement de cours consiste à aménager les diverses pratiques abordées au sein de l'établissement afin que l'élève puisse mener de front sa scolarité et sa démarche artistique.
La demande doit être adressée à la direction dès la rentrée scolaire afin qu'elle puisse être analysée et acceptée pour l'année scolaire en cours.
Pendant la durée de cet allègement de cours, l'élève ne peut passer aucun examen dans les disciplines concernées.
Cet allègement de cours ne peut excéder une année et ne peut se renouveler dans la scolarité de l'élève. Il ne peut succéder à une dispense de cours dans la scolarité de l'élève.

→ Une dispense exceptionnelle de cours peut être envisagée, après accord de la direction et sur avis de l'équipe pédagogique, pour un élève à partir du mi 2e cycle.
La demande doit être adressée à la direction dès la rentrée scolaire afin qu'elle puisse être analysée et acceptée pour l'année scolaire en cours.
Cette dispense de cours ne peut excéder une année et ne peut succéder à un allègement de cours dans la scolarité de l'élève.

DESCRIPTIF Cycle 3

Le troisième cycle conduisant au CEM (Certificat d'Etudes Musicales) est le cycle qui permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, de posséder une bonne maîtrise technique et musicale afin d'aborder les œuvres avec pertinence. Cette dernière étape de formation ouvre à l'élève les perspectives d'une pratique amateur autonome ou de poursuite d'études dans une structure d'enseignement vouée à former des professionnel·les.

Objectifs
- accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles ;
- mobiliser sa culture et des outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation ;
- développer un projet artistique personnel ;
- accéder à une pratique autonome ;
- acquérir des connaissances structurées ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant (ensemble de musique de chambre, orchestre amateur...).

Contenus
Pratique de la musique de chambre
Pratique instrumentale individualisée
Orchestre à cordes ou orchestre symphonique, ensemble instrumental
Formation musicale 3e cycle (incluant un atelier de découverte du jazz)

Organisation
Durée du cycle : 3 ans
Durée hebdomadaire des cours :
entre 4h45 et 5h15
- 45 minutes d'enseignement instrumental à caractère individuel
- 2h à 2h30 de pratique collective
- 2h de Formation musicale

Évaluation
Évaluation continue par des auditions et la participation aux projets
Feuille d'évaluation semestrielles
Fin de cycle se déroulant dans le cadre des examens départementaux organisés par l'UEPA94. Le programme est imposé par cet organisme en lien avec la FFEA.

Pour obtenir le Certificat des Etudes Musicales de fin de cycle 3, il est donc nécessaire d'obtenir les unités de valeurs suivantes :
- Formation Musicale : validation de la FM 3e cycle ;
- Instrument : examen de fin de 3e cycle ;
- Pratiques collectives :
○ musique de chambre ;
○ orchestre.

DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE FIN DE CYCLE :

Cycle 1
- UV de chant choral
- UV ensemble instrumental ou modules pour les pianistes
- UV Formation Musicale (Formation Musicale 4e année)
- UV d'instrument (au plus tard la 5e année)

Cycle 2
- UV de pratique collective ou modules pour les pianistes
- UV de musique de chambre
- UV de Formation Musicale (Formation Musicale 4e année)
- UV d'instrument (examen départemental)

Cycle 3
- UV d'instrument (examen départemental)
- UV Formation musicale 3e cycle
- UV pratique collective : musique de chambre et orchestre

Le parcours études musique comprend trois grandes pratiques :
1) La formation instrumentale
2) La formation musicale
3) La pratique collective

A.2. La Formation instrumentale

Chaque cycle permet à l'élève d'effectuer une progression dans ses apprentissages en vue d'atteindre à la fin de sa formation la maîtrise autonome de son instrument dans le cadre d'une pratique amateure épanouie.
Chacun des trois cycles pose des jalons à cet épanouissement, le troisième conduisant pleinement à la réalisation des objectifs. La durée de chaque cycle est limitée :
Cycle 1 : 5 ans
Cycle 2 : 5 ans
Cycle 3 : 4 ans

Chaque cycle comprend plusieurs périodes de contrôle et de suivi des élèves : les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et de certaines faiblesses dans des domaines définis et expliquer ainsi la non-validation à un examen.
L'examen et les contrôles sont imposés par le Conservatoire de façon à valider les acquis des élèves.
Le bilan individuel d'un élève en cours de cycle peut être demandé par un·e professeur·e en présence de la direction et éventuellement d'un·e autre professeur·e. Dans ce cadre, il peut être procédé à une réorientation voire une radiation de l'élève si la conduite de sa scolarité n'est pas en adéquation avec les objectifs du parcours.
Suite à un examen non validé, toute année supplémentaire ne pourra être octroyée qu'en accord avec l'équipe enseignante et la direction.
Le maintien sur un niveau instrumental peut être refusé à un élève en fonction de son comportement ou à cause d'un nombre d'absences non justifiées trop important.

L'évaluation de formation instrumentale

L'évaluation continue est assurée par le·la professeur·e tout au long du parcours de chacun·e de ses élèves en fonction des objectifs fixés en début d'année. Elle est formalisée par une feuille

d'évaluation semestrielle communiquée aux familles. Les auditions de classes ainsi que la participation aux divers projets du Conservatoire permettent également un contrôle continu et sont parties prenantes de la motivation des élèves.

L'évaluation finale des contrôles ou examens fait l'objet d'un résultat qui comporte une appréciation parmi ces 4 possibilités : TB, B, AB, SANS NOTATION.
Ces qualificatifs ne concernent pas l'élève lui-même, ils ne visent pas à le juger mais à évaluer sa progression dans l'apprentissage de la musique.
▪ TB : Elève faisant preuve d'une aisance remarquable dans le domaine de la musique et dans la discipline concernée
▪ B : Elève en progression tout à fait normale et satisfaisante
▪ AB : Elève en progression mais dont certains domaines sont à régler pour poursuivre normalement.
▪ SANS NOTATION : Elève qui rencontre de grandes difficultés dans son apprentissage.

Les mentions BIEN et TRES BIEN valident les évaluations et un passage au niveau supérieur.
Les décisions du jury pour ces examens sont sans appel et ne peuvent être contestées.

Absence à une épreuve
Tout·e élève absent·e à un examen sans excuse légitime peut être exclu·e (voir Règlement intérieur). En cas d'absence justifiée sur les examens ou contrôles instrumentaux de mi 1er cycle, fin de 1er cycle et le mi 2e cycle, l'élève devra valider cette évaluation l'année scolaire suivante.

Contrôle de mi 1er cycle
Lors de la deuxième année d'instrument, un contrôle interne au Conservatoire (et en présence des professeur·es) permet de vérifier la motivation, le travail, la maturité musicale et l'engagement de l'élève. Un morceau imposé défini par l'équipe pédagogique devra être présenté pour valider ce contrôle.
Si l'élève n'a pas validé ce mi-1er cycle, une troisième année peut lui être autorisée en accord avec le·la professeur·e et l'équipe pédagogique. Toutefois, il lui sera indiqué que cette année supplémentaire est octroyée exceptionnellement avec son engagement à travailler régulièrement son instrument.
N.B. : une réorientation peut être envisagée dans le cas d'un élève qui ne pourrait trouver son épanouissement dans l'instrument choisi malgré un travail régulier.
Un élève peu motivé dont l'investissement est insuffisant peut être radié du Conservatoire à l'issue de cet examen la 2e ou 3e année.
La validation de ce contrôle permet une pratique collective instrumentale et l'entrée dans les modules pour les pianistes.

Examen de fin de 1er cycle
La validation de l'examen de fin de 1er cycle au plus tard la 5e année, qui se déroule au Conservatoire, est un des éléments donnant un accès direct au 2e cycle. Un morceau imposé, défini par l'équipe pédagogique, et un morceau libre sont exigés.
La durée du 1er cycle étant de 3 à 5 ans, le·la professeur·e peut choisir de présenter l'élève dès qu'il·elle aura acquis les compétences souhaitées.
Un·e élève qui n'aurait pas les aptitudes à concourir peut être présenté·e en tant que tel par le·la professeur·e afin de recevoir des commentaires constructifs du jury pour la suite de son apprentissage.
Une année supplémentaire pourrait éventuellement être accordée, tout à fait exceptionnellement, sur proposition du·de la professeur·e et avec l'accord de la direction.
Pour la fin de cycle 1, le jury se compose du·de la Directeur·trice et des professeur·es. L'examen est public.

La présence d'un·e ou plusieurs spécialistes des disciplines concernées, extérieur·es à l'établissement, peut être envisagée si des élèves en mi 2e cycle se présentent dans la même discipline (dans ce cas le jury est commun). L'avis de cette. ces personnalité·s est alors pris en compte.
Les candidat·es s'entretiennent avec le jury après la proclamation des résultats.
En cas de non-validation de l'examen en 5e année, une année supplémentaire exceptionnelle pourra être octroyée en accord avec l'équipe enseignante et la direction.
La non-validation d'un examen de fin de cycle après six ans passés dans le cycle entraîne la radiation de l'élève.

Contrôle de mi 2e cycle
L'élève passe un contrôle la 2e ou 3e année de son accession au 2e cycle selon son niveau, afin de pouvoir bénéficier d'un temps de cours de 45 minutes au lieu de 30 minutes, pour préparer l'examen de fin de cycle. Un morceau imposé, défini par l'équipe pédagogique, et un morceau libre d'esthétique différente sont exigés.
Les élèves sont évalués par un jury composé du·de la directeur·trice du Conservatoire et d'un·e ou plusieurs spécialistes des disciplines concernées, extérieur·es au Conservatoire d'Ivry. L'avis consultatif des enseignant·es est pris en compte. Les professeur·es sont informé·es des résultats avant leur proclamation. Les candidat·es s'entretiennent avec le jury après la proclamation des résultats. Ce contrôle est public.

Examen de fin de 2e cycle
La fin de 2e cycle au plus tard la 5e année, se déroule dans le cadre des examens départementaux organisés par l'Union des Enseignements des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (l'UEPA94) et permet de juger de l'aptitude des candidat·es à aborder le cycle suivant. Le programme est imposé par cet organisme et comprend une œuvre imposée et une œuvre au choix d'esthétique différente.
Le jury est composé du·de la Directeur·trice de la structure accueillante et d'un·e ou plusieurs spécialistes des disciplines concernées extérieur(s) au Conservatoire d'Ivry. La délibération a lieu en l'absence des professeur·es. Les candidat·es s'entretiennent avec le jury après la proclamation des résultats.

En cas de non-validation du cycle en 5e année, l'avis du·de la professeur·e pourra être demandé pour envisager une année supplémentaire ou une orientation sur un parcours différent.
En cas de non-validation du cycle en 6e année, seuls les parcours pratique collective ou pratique collective accompagnée peuvent être envisagés.
Examen de fin de 3e cycle
La fin du 3e cycle, au plus tard la 4e année, se déroule dans le cadre des examens départementaux organisés par l'UEPA94 et permet de juger de l'aptitude des candidat·es à obtenir le Certificat instrumental. Ce certificat constitue l'UV principale pour l'obtention du CEM.
Le programme est imposé par cet organisme et comprend une œuvre imposée et une œuvre au choix d'esthétique différente.
Le jury se compose du·de la Directeur·trice de la structure accueillante, d'un·e ou plusieurs spécialistes des disciplines concernées, extérieur(s) au Conservatoire d'Ivry. La délibération a lieu en l'absence des professeur·es. Les candidat·es ont la possibilité de s'entretenir avec le jury après la proclamation des résultats.

A.3. La Formation Musicale

Ce cours permet aux élèves d'acquérir le langage musical sous toutes ses formes.
Par des outils musicaux, il apporte aux élèves les compétences nécessaires à une lecture et une analyse de partition efficace afin qu'elle puisse

être chantée ou jouée sur un instrument. C'est également l'apprentissage d'un langage qui donne accès à une meilleure compréhension des œuvres des compositeur·trices.
La Formation Musicale est obligatoire pour tous les élèves commençant un instrument. Lors des deux premières années, elle est dispensée par des professeur·es d'instruments en lien direct avec la pratique instrumentale des élèves. Ce cours est complété par une heure de pratique chorale qui reprend également les notions importantes d'écoute, d'intervalle et de rythme.
De la troisième à la neuvième année, la Formation Musicale est étudiée dans le cadre d'un enseignement général. A partir de la 3e année de 2e cycle (6e année), les cours de Formation Musicale sont organisés en deux ateliers hebdomadaires (un de FM et un au choix entre MAO, improvisation, FM Jazz) afin que les élèves puissent explorer de nouveaux langages, des projets innovants, de nouveaux outils et ainsi renforcer leur motivation.

Des cours de Formation Musicale spécifiques sont proposés :
- aux adolescent·es et adultes débutant·es/intermédiaires afin d'adapter au mieux cet apprentissage au niveau et à l'âge de chacun ;
- aux adolescent·es et adultes débutant·es/intermédiaires de guitare jazz et guitare basse ;
- aux batteurs à partir de la 1ère année de 2e cycle de Formation Musicale ;
- une Formation Musicale jazz est accessible à tou·tes à partir de la fin du 2e cycle.

Périodicité et durée des cours :
De 1C1 à 2C2 : 1h hebdomadaire
De 2C3 à C3 : 2h hebdomadaires (succession de deux ateliers assurés par des enseignant·es différent·es)

Evaluations
Les classes de Formation Musicale pratiquent le contrôle continu et des contrôles de fin d'année sur tous les niveaux, excepté les fins de cycles organisés en examen.
Les élèves sont évalués dans plusieurs domaines (notamment lecture, rythme, théorie, chant, dictées) avec les mentions :
A : Acquis
B : Acquisition presque aboutie
C : En cours d'acquisition
D : Non acquis
Le passage au niveau supérieur est conditionné par une moyenne des appréciations prenant en compte tous les domaines étudiés à parts égales et le contrôle continu qui vaut pour 50% du résultat final. Seule une moyenne globale A ou B peut permettre un passage au niveau supérieur.

Cycle 1
1ère et 3e année : contrôle continu sur l'année. Un examen oral complète l'évaluation en fin d'année.
2e et 4e année : contrôle continu sur l'année. Un examen écrit et oral complète l'évaluation en fin d'année.
Cycle 2
1ère à 4e année : contrôle continu sur l'année. Un examen écrit et oral complète l'évaluation en fin d'année.
Cycle 3
1 à 2 ans selon la progression de l'élève : contrôle continu sur l'année. Un examen écrit et oral complète l'évaluation en fin d'année.
Les résultats sont sans appel et ne peuvent être contestés.
Il est indispensable de valider la Formation musicale 3ème cycle pour obtenir le CEM.

Le maintien sur un niveau de Formation Musicale peut être refusé à un élève en fonction de son comportement ou à cause d'un nombre d'absences non justifiées trop important.

Le maintien dans un niveau (redoublement) ne peut être accordé que deux fois par cycle.
Une troisième année dans un même niveau en Formation Musicale ne peut être accordée au sein de l'établissement.

A.4. La pratique collective

Les pratiques collectives constituent une finalité artistique en même temps qu'un complément indispensable à l'apprentissage instrumental et vocal.
Leur pratique est obligatoire et en lien direct avec la discipline dominante de l'élève.
Les chorales enfants permettent durant les deux premières années du cursus d'aborder cette discipline et d'appréhender les premières notions d'écoute et de jeu collectif.
N.B. : sur proposition de l'équipe enseignante et après accord de la direction, un élève en 1C2 peut participer à une pratique collective complémentaire en plus du cours de chorale.
Dès le 1C3, les élèves peuvent intégrer après validation du mi 1er cycle instrumental, les ensembles, orchestres, ateliers jazz ou modules pour les pianistes.

Pour les élèves pianistes, les 4 modules du 1er cycle (déchiffrage, 4 mains, jazz et invention) et du 2e cycle (approfondissement, déchiffrage et jazz) doivent être validés pour passer dans le cycle supérieur.
Les modules soutien et accompagnement en 2e cycle sont suivis selon l'avancée des élèves pianistes sur les quatre premières années du cycle en alternance avec la musique de chambre.

La musique de chambre constitue également un élément important dans la pratique collective et permet d'apporter aux élèves par le biais de pièces spécifiques et en groupe restreint, une approche de la musique très enrichissante.

Elle peut être ouverte dès le 1er cycle pour des élèves qui ont déjà acquis une certaine autonomie et aisance instrumentale. Elle est fortement conseillée à l'entrée du 2e cycle, obligatoire sur un module de un semestre à partir du mi 2e cycle et obligatoire en 3e cycle.

Les élèves instrumentistes ne peuvent rejoindre les ensembles jazz qu'à partir de la validation du mi 2e cycle.

B. PARCOURS ÉTUDES DANSE

Le Conservatoire propose un parcours d'études dans trois esthétiques : danse classique, danse contemporaine, danse jazz.

1. Danse CLASSIQUE

Créée à la Cour du roi Louis XIV, la danse classique a traversé les siècles pour être toujours pratiquée de nos jours. À l'instar des autres esthétiques chorégraphiques dispensées au Conservatoire, la technique est complexe et demande un travail long et régulier, que ce soit en termes de souplesse, d'allongement, de tonicité, d'écoute musicale, de coordination, d'équilibre ou sur l'exécution précise des mouvements. La danse classique est une danse codifiée où les pas, les figures et les variantes sont identifiés et ont un nom précis. Les principes fondateurs techniques et esthétiques sont l'en-dehors et l'aplomb, l'esprit de rigueur et de netteté, le souci d'élégance et de clarté. Art vivant, la danse classique ne cesse de s'enrichir, assimilant au fil des siècles de nouveaux apports et évoluant vers de nouveaux concepts qui lui permettent de s'exprimer bien au-delà de l'image stéréotypée associée aux pointes et au tutu.

2. Danse CONTEMPORAINE

La danse contemporaine puise ses origines au cœur du XXe siècle. Construite à partir de multiples courants et influences, elle s'est transformée

au fil du temps et enrichie de techniques diverses. Son enseignement s'appuie sur des fondamentaux et une technique exigeante reposant sur des spécificités tels que la mobilité du dos, le rapport au sol, à la chute, à la gravité, la qualité et la fluidité du mouvement et la musicalité.
L'improvisation et la composition y occupent une place importante, ce qui en fait une danse expérimentale, vivante où le·la danseur·seuse devient lui·elle-même créateur·trice. Ce va et vient entre une technique exigeante et un espace d'expérimentation en fait une danse à la fois enracinée, toujours en recherche où il est question de nouveauté et de création. Une danse de liberté toujours en devenir.

3. Danse JAZZ

La danse jazz est issue du métissage des cultures afro américaines et européennes et se développée aux Etats Unis principalement dans les comédies musicales. La technique modern jazz, d'abord créé pour former les danseurs de Broadway, propose aujourd'hui des univers stylistiques variés : clips, cabarets, comédies musicales, hip hop ou encore claquettes. La danse jazz est énergique, spontanée, vivante et improvisée. Elle se forge sur l'énergie, les rythmes syncopés, les arrêts, les silences, la dynamique et la surprise. Sa gestuelle est dynamique et respirée, ondulée et spiralée, contractée et étirée. L'esthétique jazz traverse les grands fondamentaux techniques mais n'en demeure pas moins une danse d'expression, jubilatoire et explosive.

L'entrée en parcours études danse se fait à partir de 8 ans et dans une esthétique déterminée. Il est possible de suivre un double parcours (deux esthétiques) selon les possibilités offertes par l'emploi du temps et les places disponibles.

Les élèves issu·es des cours d'initiation II du Conservatoire sont prioritaires. Un·e élève d'âge supérieur à 8 ans sera orienté·e vers le cours le plus adapté selon ses compétences et capacités qui seront estimées par le·la professeur·e référent·e lors d'une audition.

→ Ce parcours est également proposé aux élèves présentant un handicap (qu'il soit auditif, visuel, moteur, mental, cognitif, psychique ou qu'il s'agisse d'une situation d'autisme ou de troubles de santé invalidants) via une adaptation de parcours (cf : Parcours études adapté).

DESCRIPTIF Cycle 1 – S'ENGAGER DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Objectifs et contenus
Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :
- L'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ;
- L'acquisition des éléments de technique de base ;
- La découverte des œuvres chorégraphiques ;
- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique en lien avec le·la musicien·ne-accompagnateur·trice le cas échéant ;
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle ;
- La pratique en atelier : approche du répertoire, de l'improvisation, de la composition, relation musique-danse et sensibilisation à l'anatomie.

Organisation du cycle
▪ À partir de 8 ans minimum
(au 31 décembre de l'année en cours)
▪ Durée du Cycle : de 3 à 5 ans
▪ Temps hebdomadaire de cours compris entre 2h et 3h réparties sur deux séances auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, conférences, spectacles organisés par le Conservatoire.

DESCRIPTIF Cycle 2 - APPROFONDIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Objectifs et contenus
Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :
- Appropriation de la danse comme langage artistique ;
- L'initiation à l'endurance et à l'auto-évaluation ;
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique, enrichissement de la terminologie ;
- L'approche de l'improvisation et de la composition, des répertoires, de la relation musique-danse, de l'anatomie ;
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques (patrimoine chorégraphique et répertoires) ;
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacle, master classes, expositions, concerts...).

Organisation du cycle
▪ A partir de 11 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)
▪ Durée du cycle de 3 à 5 ans
▪ Temps hebdomadaire de cours compris entre 3h et 5h réparties sur deux séances à laquelle s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, conférences, spectacles organisés par le Conservatoire.

DESCRIPTIF Cycle 3 – DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL

Le 3e cycle s'adresse à des élèves en continuité de parcours après le 2e cycle, ou désireux de reprendre une pratique après une interruption de leur parcours de formation en danse. Il propose un programme adapté au projet, aux capacités et aux disponibilités de l'élève.
La pratique chorégraphique en atelier de création et répertoire, l'expérience scénique, la modalité projet, l'approfondissement des humanités chorégraphiques constituent les axes principaux de la formation.
Ce cycle n'est pas destiné à former des danseurs professionnels, il est la dernière phase des études au conservatoire. Il est destiné à développer des qualités artistiques sur une technique consolidée en diversifiant les styles chorégraphiques.

Objectifs et contenus:
Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :
- La capacité à développer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe ;
- La participation à des projets axés sur la création et/ou le répertoire ;
- L'approfondissement des acquis techniques, au service de l'expressivité de la composition ;
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation ;
- L'approche d'une nouvelle esthétique chorégraphique parmi celles proposées par le Conservatoire ;
- La pratique de méthodes qui permettent d'analyser le mouvement, d'en sécuriser et améliorer l'exécution ou encore de le transcrire en signes partitionnels ;
- L'acquisition de repères historiques sur l'art de la danse et les autres arts (notamment, la musique) et de ce fait sur l'histoire de la société ;
- La capacité à analyser des œuvres chorégraphiques et l'approfondissement de la connaissance du patrimoine ;
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des évènements artistiques (spectacles, master classes, expositions, concerts...).

▪ Durée du Cycle de 2 à 4 ans
▪ Temps hebdomadaire
- Parcours non certifiant entre 2 et 4 heures de

cours repartis sur une ou deux séances de cours de la même esthétique ou sur deux esthétiques différentes. A ce temps s'ajoute la participation aux stages, ateliers, master-classes, conférences, spectacles organisés par le Conservatoire.
- Parcours certifiant qui délivre le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) : 5h50 réparties sur trois séances, deux dans l'esthétique dominante et une dans l'esthétique complémentaire. A ce temps s'ajoute la participation aux stages, ateliers, master-classes, conférences, spectacles organisés par le Conservatoire.

Evaluation

L'évaluation s'incarne dans les dispositifs suivants :
▪ Contrôle continu effectué par les professeur·es tout au long de l'année et qui prend en compte la participation en cours, l'assiduité, la progression technique, l'autonomie et l'engagement lors des projets et des spectacles. Le contrôle continu fait l'objet d'une feuille d'évaluation semestrielle.
▪ Bilans de mi cycle, organisés au cours de la deuxième année des cycles 1 et 2. Le jury est composé de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de la direction du Conservatoire. Des groupes d'élèves présentent un travail de classe non public, suivi d'un dialogue qui permet de développer une évaluation formative qui s'appuie sur la notion d'objectifs, de savoir-faire, de notions acquises, en cours d'acquisition ou non acquises, d'exigence, de valorisation etc. Cette évaluation est une occasion pour chaque élève d'approcher concrètement le fait de danser sous le regard de l'autre. Il s'agit d'un temps d'échange entre élèves et professeur·es. Afin de conserver une certaine homogénéité dans les classes, un élève peut redoubler une phase (année à l'intérieur d'un cycle).
▪ Examens de fin de cycle, organisés à la fin de chaque cycle pour contrôler si les objectifs ont été atteints et si l'élève est apte à poursuivre dans le cycle suivant. Devant un jury composé de la direction du Conservatoire et une équipe de professeur·es de danse, dont un·e externe à l'établissement et spécialiste de l'esthétique, l'élève présente :
- une chorégraphie solo imposée, comportant tous les éléments techniques abordés et qui peut être choisie parmi le répertoire proposé par le ministère de la Culture pour les examens de passage de cycle ;
- une variation "libre" composée et interprétée par l'élève en solo ou en petit groupe.

C. PARCOURS ÉTUDES ADAPTÉ

Le Conservatoire accueille en musique et en danse des élèves dont le handicap ne nécessite pas de dispositif particulier, mais seulement un aménagement de parcours.

Ainsi, les élèves concerné·es peuvent bénéficier :

1. d'un suivi individualisé avec le·la référent·e handicap selon une périodicité établie chaque année avec l'équipe pédagogique (d'un suivi hebdomadaire à un point semestriel)

et/ou

2. d'un enseignement avec des aménagements (des outils pédagogiques adaptés, du temps de cours supplémentaire, une personnalisation des programmes d'évaluation, etc.).

Sur présentation d'un justificatif médical, les élèves concerné·es peuvent également bénéficier d'un tiers temps supplémentaire aux épreuves de fin de cycle.

• PARCOURS PROGRAMMES

A. PARCOURS INCLUSION

Le contenu de ce parcours est adapté aux différents profils des élèves et permet d'accueillir les personnes en situation de handicap (qu'il soit auditif, visuel, moteur, mental, cognitif, psychique ou qu'il s'agisse d'une situation d'autisme ou de troubles de santé invalidants). Ce parcours tient compte des capacités d'évolution de l'élève.
Il se distingue du parcours études adapté par le suivi individualisé hebdomadaire assuré par le·la référent·e handicap et par la non obligation de suivre l'intégralité des disciplines du parcours études. Chaque année, un contrat d'objectifs est signé entre l'élève (et son·sa représentant·e légal·e pour les mineur·es), les enseignant·es concerné·es et la direction du conservatoire, afin d'adapter le programme pédagogique aux capacités et motivations de l'élève tout en précisant les modalités de mise en œuvre des préconisations. Le contrat fait l'objet d'un bilan et d'une révision annuelle. Un des objectifs principaux du parcours est l'inclusion de l'élève en situation de handicap dans une pratique collective : axe majeure de la pédagogie du Conservatoire.

Le parcours inclusion s'articule autour :
- d'un cours individuel ou collectif hebdomadaire adapté avec le·la référent·e handicap
et, selon les préconisations de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles au moins :
- d'une pratique collective instrumentale ou vocale
- d'un cours de Formation Musicale
- d'un cours de danse

Dans certains cas, les enseignant·es pourront être accompagnés lors du cours par le·la référent·e handicap, un·e professionnel·le de santé ou un parent afin de fournir un cadre à l'élève dans les conditions optimales et lui proposer des activités adaptées à ses attentes et à ses possibilités.

A l'issue de chaque bilan annuel, en fonction des compétences acquises par l'élève au cours de son apprentissage, différentes orientations sont envisageables.

Le Conservatoire se réserve la possibilité de ne pas renouveler le contrat pédagogique avec l'élève et donc de refuser sa réinscription l'année suivante si les conditions du maintien de l'élève ne sont pas réunies : objectifs non atteints, difficulté d'inclusion, manque d'assiduité ou comportement inadapté à un établissement d'enseignement artistique.

B. PARCOURS PERFECTIONNEMENT

Ce parcours s'adresse aux musicien·es amateur·es, de niveau avancé, souhaitant poursuivre une pratique musicale encadrée. En partant du constat que la vie musicale repose sur l'échange et le partage, ce parcours propose un programme construit autour des pratiques collectives et demande une forte implication dans la vie artistique de l'établissement. L'élève, tout en développant et en perfectionnant ses acquis autour d'un projet concerté, participe de manière active au rayonnement artistique du Conservatoire et, au-delà, de la ville d'Ivry-sur-Seine.

Contenu

45 min de cours d'instrument
+ Pratique collective obligatoire
Formation Musicale 3C si non validée
Ateliers complémentaires possibles (MAO, improvisation...)

Objectifs

Construire en autonomie et avec le support de l'équipe enseignante, administrative et technique un projet artistique, pensé comme bilan des apprentissages du Conservatoire.
Travailler sur une vraie forme « spectacle » (qui peut être « hors des murs » du Conservatoire) valorisée par la Ville dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire.
Avec l'aide et la participation de camarades, l'élève montrera ses capacités de création et/ou d'improvisation et pourra faire appel à d'autres arts dans une démarche transversale.
Possibilité de préparation aux concours et tests d'entrée dans d'autres établissements d'enseignement artistique (CRR, CPES...)

Durée

Dans la limite de deux ans
Renouvelable selon le projet

Evaluation

Sur la base du récital public final de trente minutes avec jury extérieur (qui pourra être proposé par le·la candidat·e)
Contrôle continu : feuille d'évaluation semestrielle
Attestation de réussite
Non diplômant

Accès, pour qui ?

Pour les élèves précédemment en « Parcours études » après l'obtention du CEM qui souhaitent poursuivre leurs études au Conservatoire
Elèves extérieur·es ayant validé un CEM et souhaitant poursuivre leurs études au Conservatoire (test de niveau)

C. PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE ACCOMPAGNÉE

Le parcours pratique collective accompagnée est essentiellement ouvert à des élèves, jeunes adultes ou adultes qui présentent un projet personnel de formation articulé autour d'une pratique collective. L'objectif de ce parcours est également de permettre l'accès pour les adultes aux classes instrumentales dans la limite des places disponibles en raison de la priorité donnée aux enfants.
Le temps de cours instrumental individuel est de trente minutes toutes les deux semaines.
Les cours de pratiques collectives ainsi que certains ateliers sont ouverts en fonction du niveau (ensembles instrumentaux, musique de chambre, atelier d'improvisation, Musique Assistée par Ordinateur, etc.)
Ce parcours est défini de 1 à 5 ans maximum autour d'un projet personnalisé étudié entre l'élève (et sa famille le cas échéant), l'enseignant·e et la direction. La réinscription pourra être réexaminée au cours de la période, en cas d'implication insuffisante dans le projet défini.
Un renouvellement peut être envisagé autour d'un nouveau projet.
Un retour en parcours études peut être envisagé sous réserve d'un avis consultatif auprès de l'équipe enseignante et de l'accord de la direction. Le cas échéant, l'ensemble des disciplines dudit parcours devront être suivies.

Contenu

Cours d'instrument de 15 minutes par élève et par semaine qui peut s'organiser de manière diverses manières (cours d'instrument en individuel de 15 minutes par semaine ou de 30 minutes toutes les deux semaines, en binôme cours de 30 minutes toutes les semaines, en trinôme cours de 45 minutes par semaine, etc.
Les modalités de cours sont concertées avec l'enseignant·e.
Une pratique collective obligatoire

Objectif(s)

Participation aux projets de diffusion de la pratique collective
Investissement dans les projets de classes et de département

Durée

1 à 5 ans, renouvelable autour d'un projet
Inscription interrogée chaque année

Evaluation

Contrôle continu : feuille d'évaluation semestrielle évaluant l'investissement de l'élève et la participation dans les projets
Non diplômant

Accès, pour qui ?

Pour les élèves précédemment en parcours études : dès validation du contrôle de mi 2e cycle
Elèves extérieur·es, enfants ou adultes, ayant une pratique compatible avec la pratique collective identifiée (test de niveau)

D. PARCOURS OUVERTURE

Il n'est pas possible de cumuler un parcours ouverture danse et un parcours ouverture musique.

1 – MUSIQUE

Le parcours ouverture musique s'adresse à des musicien·nes amateur·es ayant une pratique autonome qui leur permet d'intégrer et de pratiquer la musique au sein d'un des ensembles musicaux du Conservatoire : adolescents, adultes, musicien·nes amateur·es désirant développer leurs aptitudes artistiques au contact des autres et de contribuer à la vitalité artistique culturelle et sociale du territoire en se produisant en concert ou en spectacle lors de projets ou dans des cadres « festifs » : fête de la musique, Heures de musique, cérémonies commémoratives, rencontres et échanges avec d'autres ensembles...

Contenu

Une pratique collective instrumentale ou vocale : ensemble vocal ou instrumental (orchestre), atelier jazz, atelier musique actuelles, atelier d'improvisation, Musique Assistée par Ordinateur (MAO)... Pas de cours individuel d'instrument ou de chant

Objectif(s)

Investissement dans la pratique artistique choisie. Participation aux projets de diffusion

Durée

Illimitée sur la base des places disponibles
Inscription interrogée chaque année

Evaluation

Rendez-vous semestriel évaluant l'investissement de l'élève et la participation aux projets
Non diplômant

Accès, pour qui ?

Pour les élèves précédemment en « Parcours études » : dès validation du contrôle de milieu de 2e cycle
Elèves extérieur·es, enfants ou adultes, ayant une pratique compatible avec la pratique collective identifiée (test de niveau)

2 – DANSE

Chaque année, après attribution des horaires affectés au parcours études, et en fonction des heures et places disponibles, des cours de danse spécifiques peuvent être proposés aux adolescent·es et adultes de tous niveaux d'expérience.

Contenu

Cours hebdomadaire de danse

Objectif

Apprendre la technique, cultiver le plaisir de danser, mobiliser l'imaginaire, soigner la coordination, travailler la présence et la qualité du mouve-

ment, la musicalité, entretenir un lien vivant avec la création et la culture chorégraphique.
Participation aux projets de diffusion.

Durée
Illimitée sur la base des places disponibles
Inscription interrogée chaque année

Evaluation
Rendez-vous semestriel évaluant l'investissement de l'élève et la participation dans les projets
Investissement et assiduité
Participation aux projets de diffusion
Non diplômant

Accès, pour qui ?
Toute personne, à partir de 15 ans, désirant pratiquer la danse. L'intégration à un cours est soumise à l'avis de l'enseignant·e à l'issue d'un cours d'essai.

E. PARCOURS PROJET ART LYRIQUE

Ce parcours s'adresse à des chanteur·euses souhaitant participer à la réalisation d'un projet musical collectif et pluridisciplinaire : une production lyrique sur une année scolaire.

Objectifs
Monter un ouvrage lyrique complet avec mise en scène et le jouer dans une salle de spectacle, accompagné au piano ou par l'orchestre, selon l'œuvre. Développer sa capacité à travailler en groupe et suivre une direction musicale et scénique.
Au moyen du projet, participer à la diffusion artistique au sein de la Ville.

Contenu pédagogique
- apprentissage des passages musicaux avec un·e chef·fe de chant ;
- travail scénique (diction, corps dans l'espace etc.) ;
- travail avec direction musicale (suivre un·e chef·fe tout en interprétant un rôle) ;
- travail en groupes autonomes pour préparer les scènes parlées.

Durée
90 heures environ sur une année scolaire avec restitution du projet en fin d'année

Evaluation
Rendez-vous semestriel évaluant l'assiduité, la ponctualité, l'autonomie et l'implication dans le collectif.
Non diplômant

Accès
Sur audition (évaluation du niveau technique, de l'autonomie dans le travail, des compétences scéniques, des capacités d'insertion dans un collectif artistique...).
Pour les élèves :
- inscrit·es dans la classe de chant ;
- inscrit·es dans le chœur adultes ;
- chanteur·euses amateurs exterieur·es souhaitant aborder un rôle soliste avec mise en scène.

Il est possible de suivre ce parcours projet en plus d'un autre parcours.

D. PARCOURS CHAM

Le parcours Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) offre à des élèves motivé·es par les activités musicales la possibilité de bénéficier, en complément de leur formation générale scolaire, d'une formation spécifique dans le domaine de la musique.
Ce parcours est organisé en partenariat avec le Collège partenaire de la sixième à la troisième. Il s'adresse à des élèves qui débutent l'enseignement musical et est aussi ouvert aux élèves ayant déjà une pratique artistique au sein ou hors du Conservatoire.

Objectifs :
Tout en se conformant aux orientations des programmes en vigueur pour le collège, ce parcours a pour objectifs d'amorcer ou de renforcer l'éducation musicale des élèves et de développer leurs capacités d'expression et de création. Il vise également la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.

Contenu pédagogique :
Le programme scolaire est le même que pour les classes traditionnelles. L'adhésion à la CHAM implique 4 heures de cours qui s'ajoutent à l'emploi du temps du collège : une heure de musique spécifique CHAM au collège et 3 heures de cours au conservatoire.

En 6e et 5e. Les cours proposées sont : pratique vocale, pratique rythmique, culture musicale, cours d'instrument. Les instruments proposés aux débutants sont la clarinette, la flûte, l'euphonium, la guitare, la guitare basse, le violon. Un parcours de découverte instrumentale est proposé durant les premières semaines de cours. Pour les élèves déjà inscrit·es au Conservatoire les cours d'instrument, d'ensemble spécifique (orchestres) et de Formation Musicale sont maintenus en horaires extra-scolaire.

À partir de la 4e, la pratique vocale et rythmique laissent la place aux ateliers instrumentaux et à la découverte de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

En 3e, le cours d'instrument laisse la place à la pratique instrumentale au sein d'ensembles sur des répertoires variés allant du classique aux musiques actuelles.

Concerts, projets, visites, rencontres avec des artistes ponctuent l'ensemble de l'aventure musicale tout au long des quatre années.

Accès
Les candidatures au parcours CHAM sont formalisées par dossier lors de l'année de CM2 des enfants.
La CHAM s'adresse prioritairement, dans la mesure des places disponibles aux élèves :
- de la ville d'Ivry-sur-Seine qui relèvent du secteur scolaire concerné ;
- de la Ville ayant obtenu, après avis de la commission, une dérogation pour s'inscrire au Collège partenaire.
- d'autres villes ayant obtenu, après avis de la commission, une dérogation pour s'inscrire au Collège partenaire.

Une commission locale est chargée de donner un avis motivé sur les candidatures après entretien. Elle est composée d'une part de représentant.es du Conservatoire (le·la directeur·trice ou son·sa représentant·e, les professeur·es concerné·es par le projet de CHAM), et d'autre part de représentant·es de l'Éducation Nationale (le·la chef·fe d'établissement ou son·sa représentant·e, le·la professeur·e d'éducation musicale du collège).
Sur avis de la commission, l'Inspecteur·ice d'académie affecte les élèves dans le collège concerné. Le·la chef·fe d'établissement procède ensuite à leur inscription dans une ou plusieurs classes, en fonction de l'effectif. Ils·elles seront regroupé·es pour les enseignements définis dans le cadre de la CHAM.

Durée
Les élèves admi·es en CHAM et leurs familles s'engagent à suivre le parcours pendant les 4 années de leur scolarité au Collège partenaire. Seule la commission d'admission pourra y mettre fin.

Evaluation
L'évaluation des élèves de CHAM au sein du Conservatoire se fait sous forme de contrôle continu. Les enseignant·es du conservatoire rédi-

gent des appréciations trimestrielles, transmises au collège et aux familles, qui tiennent compte de l'assimilation du contenu pédagogique, du comportement ainsi que de la participation aux différents projets. Un·e représentant·e du Conservatoire (directeur·ice, responsable pédagogique, professeur·e) participe aux conseils de classe du collège.

ANNEXE : RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE

PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET ENSEMBLES EN RESIDENCE

Le Conservatoire organise chaque année une saison artistique qui mêle des productions d'élèves ainsi que des concerts ou spectacles d'artistes de renommée nationale et internationale. La saison est ouverte à tous les publics, et en priorité aux élèves et à leurs familles ; la fréquentation de la saison venant compléter les enseignements dispensés.
La résidence de certains artistes, ensembles ou compositeurs, établit des liens entre la pédagogie et la diffusion par le biais de rencontres et d'un travail suivi avec les élèves de tous âges. Ce prolongement logique de l'enseignement permet une meilleure compréhension de l'art musical et donne un sens à la pratique musicale et chorégraphique.

RENCONTRES DEPARTEMENTALES DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Ce stage organisé sur quatre jours, avec quelques sessions de travail en amont, permet à plusieurs groupes de musique de chambre du 1er cycle aux ensembles pré-professionnels, de jeunes élèves aux adultes amateurs, de rencontrer d'éminents spécialistes et de développer un travail spécifique autour d'une ou plusieurs œuvres. La résidence d'un·e compositeur·ice lors de ces rencontres, ainsi que le partenariat avec la Muse en circuit (centre de recherche musicale), développe l'ouverture sur la musique contemporaine. Soutenues par le département du Val de Marne et l'UEPA94 (Union des enseignements des Pratiques Artistiques du Val de marne), les rencontres de musique de chambre regroupent chaque année jusqu'à 80 participants.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET PARCOURS CULTUREL

Le Conservatoire mène en outre des actions hebdomadaires dans le cadre du « parcours culturel » de la ville d'Ivry avec toutes les classes de CP des écoles publiques du territoire. Ce dispositif associe des ateliers de découverte de la pratique musicale dans les classes (par un·e professeur·e Dumiste), des temps de pratique de la danse (par un·e enseignant·e de danse), un ou plusieurs ateliers de découverte d'un instrument ainsi qu'un spectacle jeune-public offert aux enfants (dans le cadre de la saison artistique).

Egalement, afin de sensibiliser les enfants des écoles à la pratique artistique et développer leurs capacités d'expression et de création, des interventions sont organisées avec un·e professeur·e Dumiste. Des projets à court (un trimestre) ou long terme (sur l'année) sont structurés et une restitution du travail est présentée aux familles.

L'ensemble de ces projets sont travaillés en lien avec l'Education Nationale.

IVRY S/SEINE

IVRY L'APPLI

IVRY94.FR